

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.29).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 24 juin 2015

Dossier communiqué le : 29 juin 2015

Délai d'opposition (*y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al. 1 LAC*) : 15 octobre 2015

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de 220 km relie en fibre optique 37 mairies et deux salles qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

En 2016, les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront :

- Fr. 300'000.- pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes.
- Fr. 200'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les nombreux chantiers sur le territoire cantonal.

Compte tenu de son caractère particulier, le projet de raccorder, par fibre optique, les 7 communes n'ayant pas encore accès à cette technologie fait l'objet d'une demande spécifique.

b) Autres investissements

Les investissements 2016 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le Groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il a été décidé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, les investissements informatiques intercommunaux 2016 seront financés à hauteur de Fr. 1'000'000.-- par le FI, soit :

- Fr. 500'000.-- pour les investissements concernant le réseau RIAG existant;
- Fr. 500'000.-- pour les investissements généraux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de Fr. 500'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.
